Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213502966-20260429-202626-DE

Saint-Médard-sur-Ille	29 avril 2026
Délibération 2026-26	

SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE

MAIRIE
35250 Saint-Médard-Sur-Ille
✆ 02.99.55.23.53
@: mairie@smdsi.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 23/04/2026 Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune, en séance publique sous la présidence de Monsieur Noël BOURNONVILLE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs, Noël BOURNONVILLE, Josiane DETOC, Gildas BOUREL, Gérard PASEK, Isabelle RENOUARD, Karine GUIBAUDET, Magalie DUFOUR, Michel FORGEOT, Laurie CHADEAU, Pierre GAUTIER DE LAHAUT, Marie-France HUNAULT, Anne-Sophie LAINNEME, Vincent LE FERRAND, Isabelle JARJAILLE.

Absents : Monsieur Tristan LE HEGARAT ayant donné pouvoir à Madame Magalie DUFOUR.

Secrétaire : Madame Magalie DUFOUR.

2026-26 TARIFS PERISCOLAIRES 2026-2027

Dans le cadre de l'année scolaire 2026-2027, le conseil municipal est invité à se positionner sur la tarification des services périscolaires. Pour rappel les tarifs en vigueur ainsi que les modalités d'inscriptions et de réservations sont les suivants :

Repas	
QF	Tarifs
0 à 599	1
600 à 899	1
900 à 999	1
1000 à 1499	3,5
1500 à 1999	4,9
2000 et +	5,5

Repas enfant Hors commune 6.00€

Repas enseignant : 5.50€

Repas intergénérationnel : 5.50€

Repas intergénérationnel accompagnant : 7.00€

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213502966-20260429-202626-DE

➢ Cantine :

- Les enfants présents et non-inscrits seront facturés 6€ le repas (sauf enfant hors commune : repas à 6€),
- Les enfants absents et inscrits seront facturés 6€ le repas (sauf enfant hors commune : repas à 6€),
- En l'absence de communication de QF ou d'éléments permettant son calcul, le repas sera facturé 6€ (sauf enfant hors commune : repas à 6€),
- Le repas sera gratuit pour les enfants soumis à un PAI et dont les parents fournissent le repas,
- Aucun demi-tarif ne sera appliqué dans le cas d'un troisième enfant présent.

➢ ALSH et périscolaire :

PROPOSITION TARIFS PERISCOLAIRES ET ALSH 2025-2026								
TRANCHE	QF	1/2 JOURNEE	JOURNEE	REPAS	GOUTER	1/2 JOURNEE+GOUTER+REPAS	JOURNEE+GOUTER+REPAS	GARDERIE 1/4H
1	0 à 599	5,12 €	10,25 €	3,35 €	0,53 €	9,00 €	14,13 €	0,50 €
2	600 à 899	6,46 €	12,91 €	4,00 €	0,67 €	11,13 €	17,58 €	0,54 €
3	900 à 999	7,79 €	15,57 €	4,65 €	0,80 €	13,24 €	21,02 €	0,58 €
4	1000 à 1499	8,18 €	16,35 €	4,88 €	0,84 €	13,90 €	22,07 €	0,61 €
5	1500 à 1999	8,45 €	16,90 €	5,30 €	0,93 €	14,68 €	23,13 €	0,63 €
6	2000 et +	9,12 €	18,23 €	6,00 €	1,06 €	16,18 €	25,29 €	0,67 €
6	Hors commune	20,44 €	40,89 €	6,00 €	1,06 €	27,50 €	47,95 €	0,67 €

➢ Garderie :

- La facturation intervient dès le premier ¼ heure,
- Gratuité de la garderie pour les enfants des parents des Korrigans lors des actions ponctuelles de l'association,
- Gratuité de la garderie pour les enfants de pompiers volontaires en interventions,
- La réservation est obligatoire, si l'enfant est inscrit et absent seul le gouter sera facturé,
- Si un enfant est présent et non inscrit le temps de garderie sera facturé et majoré de 5 centimes par quart d'heure.

Par ailleurs, il est à noter que les tarifs applicables au 1er septembre 2026 devront intégrer une modulation en fonction des QF CAF pour les activités du centre de loisirs, afin de respecter la règlementation CAF et continuer à percevoir les subventions liées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de se positionner sur les tarifs proposés par la commission affaires scolaires réunie le 22 avril 2026, qui serait applicable au 1er septembre 2026 tel que :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213502966-20260429-202626-DE

➢ Cantine :

TARIFS CANTINE		
TRANCHE	QF	2026-2027
1	0 à 599	1,00 €
2	600 à 899	1,00 €
3	900 à 999	1,00 €
4	1000 à 1499	3,60 €
5	1500 à 1999	5,00 €
6	2000 et +	5,60 €
Communes exterieures		7,00 €
Repas adulte		6,00 €
Repas intergénérationnel		6,00 €
Accompagnateur repas intergénérationnel		7,00 €

- Les enfants présents et non-inscrits seront facturés 6€ le repas (sauf enfant hors commune : repas à 7€),
- Les enfants absents et inscrits seront facturés 6€ le repas (sauf enfant hors commune : repas à 7€),
- En l'absence de communication de QF ou d'éléments permettant son calcul, le repas sera facturé 6€ (sauf enfant hors commune : repas à 7€),
- Le repas sera gratuit pour les enfants soumis à un PAI et dont les parents fournissent le repas,
- Aucun demi-tarif ne sera appliqué dans le cas d'un troisième enfant présent.

➢ ALSH et périscolaire :

TARIFS PERISCOLAIRES ET ALSH 2026-2027								
TRANCHE	QF	1/2 JOURNEE	JOURNEE	REPAS	GOUTER	1/2 JOURNEE+GOUTER+REPAS	JOURNEE+GOUTER+REPAS	GARDERIE 1/4H
1	0 à 599	5,38 €	10,76 €	3,52 €	0,56 €	9,46 €	14,84 €	0,53 €
2	600 à 899	6,78 €	13,56 €	4,20 €	0,70 €	11,68 €	18,46 €	0,57 €
3	900 à 999	8,17 €	16,35 €	4,88 €	0,84 €	13,90 €	22,07 €	0,61 €
4	1000 à 1499	8,58 €	17,17 €	5,12 €	0,88 €	14,59 €	23,17 €	0,64 €
5	1500 à 1999	8,87 €	17,75 €	5,57 €	0,98 €	15,41 €	24,29 €	0,66 €
6	2000 et +	9,57 €	19,14 €	6,30 €	1,11 €	16,98 €	26,55 €	0,70 €

➢ Garderie :

- La facturation intervient dès le premier ¼ heure,
- Gratuité de la garderie pour les enfants des parents des Korrigans lors des actions ponctuelles de l'association,
- Gratuité de la garderie pour les enfants de pompiers volontaires en interventions,
- La réservation est obligatoire, si l'enfant est inscrit et absent seul le gouter sera facturé,
- Si un enfant est présent et non inscrit le temps de garderie sera facturé et majoré de 5 centimes par quart d'heure.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213502966-20260429-202626-DE

- ALSH Hors commune :

HORS COMMUNE							
TRANCHE	QF	1/2 JOURNEE	JOURNEE	REPAS	GOUTER	1/2 JOURNEE+GOUTER+REPAS	JOURNEE+GOUTER+REPAS
1	0 à 1000	10,57 €	21,14 €	6,40 €	1,11 €	18,08 €	28,65 €
2	1000 à 1499	13,50 €	27,00 €	6,50 €	1,21 €	21,21 €	34,71 €
3	1500 à 1999	17,00 €	34,00 €	6,60 €	1,31 €	24,91 €	41,91 €
4	2000 et +	20,45 €	40,89 €	6,70 €	1,41 €	28,56 €	49,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix POUR et 3 voix CONTRE (Mme LAINNEME, M LEFERRAND, Mme JARJAILLE) :

- **Approuve** les tarifs proposés et leur application au 1er septembre 2026.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
BOURGEON Mickaël